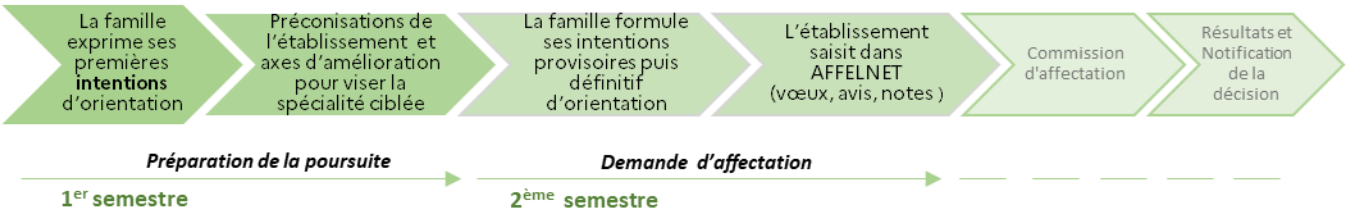
RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE PROCÉDURE LYCÉE

Préparer son orientation à l'issue d'une 2de PRO organisée en famille de métiers.



Principes :

Dans une 2de professionnelle famille de métiers, l'orientation est progressive. Ainsi, l'élève :

- découvre les différentes spécialités de la famille de métiers,
- apprend à connaître les compétences communes aux métiers d'un même secteur,
- affine ses choix d'orientation.

L'élève montant de 2de professionnelle organisée en famille de métiers est prioritaire pour poursuivre dans les spécialités de la même famille de métiers > consultez les familles de métiers.

A titre exceptionnel, une passerelle peut être demandée vers une autre spécialité > voir procédure passerelle.

Cadre réglementaire : Code de l'éducation Art. D.333-2

Au terme de la classe de seconde, l'élève poursuit son cycle de formation dans une classe de première professionnelle d'une des spécialités de la famille de métiers dont il est issu.

Contexte :

La capacité d'accueil est limitée en 1re professionnelle – et à ce titre – l'élève bénéficie d'une priorité pour poursuivre dans son établissement d'origine.

En tenant compte des capacités d'accueil, l'élève **élargit et hiérarchise ses vœux à au moins 2 spécialités de la famille de métiers, dans son établissement.**

Tout en maintenant ses demandes dans son établissement d'origine, l'élève peut toutefois demander une/des spécialité(s) proposée(s) uniquement dans d'autres lycées.

Préparation de la poursuite d'étude :

La poursuite d'études à l'issue de la 2de PRO impose, en amont, un dialogue avec l'élève et sa famille.

La fiche de dialogue accompagne la construction du projet d'orientation à l'issue de la 2de professionnelle organisée en famille de métiers.

Pour chaque spécialité demandée, l'établissement d'origine préconise des axes d'amélioration pour viser la spécialité ciblée.

La demande est satisfaite dans **la limite des places disponibles.** Un barème départage les candidats.

Il intègre les moyennes annuelles de français et de mathématiques.

A celles-ci s'ajoute la **note compétence**, donnée par le chef d'établissement sur avis de l'équipe pédagogique. Elle traduit la motivation, l'investissement et la progression dans le domaine professionnel, la cohérence du projet, le niveau en enseignement professionnel, le travail personnel et le comportement.

Gestion de la demande :

À la fin du 3ème trimestre / 2nd semestre : les choix d'orientation définitifs donnent lieu à des VŒUX D'AFFECTATION

L'établissement saisit dans Affelnet :

Les vœux (spécialité + établissement) et **la note « compétences »** attribuée au 3ème trimestre à la spécialité demandée sur le vœu d'affectation de rang 1 est reportée dans Affelnet - rubrique intitulée « projet » - les moyennes annuelle de français et de maths.

Une bonification de 500 points est accordée automatiquement aux élèves qui poursuivent dans leur établissement. Pour intégrer une spécialité offerte uniquement dans un autre lycée, le chef d'établissement peut proposer sur le vœu de rang 1 – un bonus de 500 points – à un élève ayant au minimum 15 à la note de compétences pour la spécialité demandée. → *A réception de la liste des élèves bonifiés, la DRAIO reporte manuellement ce bonus dans Affelnet sous réserve que puisse être assurée l'affectation des élèves originaires de l'établissement.*

Autres supports utiles :

- Calendrier des procédures d'orientation et d'affectation en fin de 2de professionnelle et fin de terminale CAP
- Dossier de demande d'affectation.